



Cadaujac, le 25/09/2006

M. Jean-Claude GRENIER,
Président Trait d'Union

A M. J-P. CHAUSSADE
Président de la C.P.D.P. sur le projet ferroviaire
Bordeaux - Espagne.

Objet: Expertise complémentaire de l'incidence d'un tronçon commun des projets LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne (scénario 3).

Nous rappelons à la C.P.D.P. que les Aquitains se sont déjà prononcés sans ambiguïté et massivement lors du précédent débat public contre le tracé ouest (Sud Gironde) du projet LGV Bordeaux-Toulouse. A ce jour, l'étude du tronçon Bordeaux-Agen est suspendue.

Dans le scénario n°3 (sortie est de Bordeaux), les études menées par R.F.F. ne concernent que le projet ferroviaire Bordeaux-Espagne mais n'ignore pas l'éventualité d'un tronçon commun avec la LGV Bordeaux-Toulouse. Cependant aucune étude n'a été réalisée, aucune donnée n'est disponible pour ce scénario dans les documents fournis par RFF.

A ce titre, il nous paraît indispensable qu'une expertise complémentaire soit menée sur les points suivants:

- estimation du trafic cumulé sur les deux lignes Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne,
- incidences sonores sur l'environnement,
- nuisances environnementales.

Nous voudrions aussi soulever les interrogations suivantes auxquelles nous souhaitons une réponse.

Le tronçon commun avec la LGV Bordeaux-Toulouse ne sera pas financé par l'Europe (*cf.* le document RFF). L'estimation du coût d'investissement (3,75 Milliards d'Euros) dans le document "Projet ferroviaire Bordeaux-Espagne" envoyé aux Aquitains ne prend pas en compte le coût de ce tronçon

commun. Ce document annonce que ce coût sera partagé à 50 % mais ne précise pas le ou les cofinanceurs, d'autant plus qu'il est le plus coûteux même sans compter ce tronçon commun.

De plus, concernant les investissements, il est indispensable que le citoyen contribuable soit clairement informé du détail de la ventilation des coûts d'investissements des infrastructures relatifs à chacun des scénarii. Nous demandons que ces données soient fournies par RFF.

Les communes du Sud-Gironde, spécialement celles de la proche banlieue sud de Bordeaux, et notamment notre commune CADAUJAC, subissent déjà trop de préjudices environnementaux liés aux saignées routières, autoroutières et ferroviaires existantes. Songez qu'il a fallu attendre 35 ans pour que soient érigés partiellement des murs anti-bruit.

Il serait donc injuste de leur imposer une nouvelle nuisance même au nom d'un intérêt général européen.

Enfin si la SNCF veut rattraper son retard en augmentant très largement le transport de marchandises, il faudra nécessairement moderniser les lignes ferroviaires existantes et le parc roulant, protéger les riverains de ce surplus de nuisance et les dédommager à la juste valeur. Ceci n'est pas chiffré dans le document fourni. Le financement d'un tel projet semble incompatible avec la création d'une ou plusieurs LGV. Nous demandons aussi que ces données soient estimées et publiées.

Nous vous remercions, M. le Président, de prendre ce courrier en considération et de lui donner la suite qu'il convient.

Nous vous prions d'agréer, M. le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. G. Roux', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Copie au Comité de Vigilance LGV d'Aquitaine (Associations et Elus)